

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

Date de la convocation : 31 mars 2022	Nombre de membres en exercice : 19
Date d'affichage compte rendu : 06 avril 2022	Nombre de votants : 18
	Nombre de procurations : 3
<i>L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le trente et un mars, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Alain CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Claude GIRARD, Julia POUGNARD, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Thomas ROLIN, Anne-Sophie VALLET, Irène VIGNAUD, Michel BENOIST
Secrétaire de séance : Emmanuel FAZILLEAU	Absents et excusés : Peggy BERNARD, Stéphanie BOUROLLEAU, Teddy VRIGNAUD qui ont respectivement donné pouvoir à Anne Sophie VALLET, Julia POUGNARD, Emmanuel FAZILLEAU Thomas ROLLIN excusé.

M. Emmanuel FAZILLEAU est désigné secrétaire de séance.

BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES – ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES

M. Fabrice BRAULT, Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la validation du dossier de consultation des entreprises pour la construction du bâtiment des services techniques la consultation s'est déroulée du 11 février 2022 au 15 février 2022.

Il indique que la consultation portait sur 13 lots, que l'estimatif réactualisé valeur février 2022 solution de base s'élevait à la somme HT de 740 500 € et que les options proposées à la consultation s'élevaient quant à elle à un montant HT de 57 900.00 €.

Il précise que 41 offres ont été remises à la date du 15 mars 2022.

Après ouverture des plis et analyse des différentes offres jugées recevables, il présente le rapport d'analyse des offres dressé par M. Philippe CHAILLOU, Architecte DPLG, chargé de mission de maîtrise d'œuvre propose de retenir les entreprises comme indiqué ci-dessous solution de base et options/variantes proposées :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom des entreprises	Solution de base € H.T.	Options Variantes € H.T.	Total base + option € H.T.
1	VRD	EUROVIA 79000 niort	172 706,77 €	-1 483,72 €	171 223,05 €
2	GROS ŒUVRE	ENT. CMG 79200 LA CHAPELLE BERTRAND	97 238,12 €	20 598,31 €	117 836,43 €
3	STRUCTURE METALLIQUE	ENT. PELLETIER 79120 ROM	87 057,11 €		87 057,11 €
4	COUVERTURE / BARDAGE / EVACUATION EP	ENT. PELLETIER 79120 ROM	94 023,47 €	3 979,88 €	98 003,35 €
5	DALLAGE	ENT. CMG 79200 LA CHAPELLE BERTRAND	19 267,32 €		19 267,32 €
6	PORTE SECTIONNELLE	POMAPI 85120 ANTIGNY	19 900,84 €		19 900,84 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	HERVO ALU 79130 SECONDIGNY	38 560,00 €		38 560,00 €
8	MENUISERIES INT. / PLAFONDS SUSPENDUS / CLOISONS SECHES / ISOLATION	BERTHOUT David 17240 ST GERMAIN DU SEUDRE	19 703,76 €		19 703,76 €
9	CHAPE / CARRELAGE	AS DE CARREAUX 79230 VOUILLE	10 882,21 €		10 882,21 €
10	PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX	ENT. PIERRE GIRARD 86 COULOMBIERS	7 610,86 €		7 610,86 €
11	PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION	EEAC 79370 CELLES SUR BELLE	26 772,70 €		26 772,70 €
12	ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES	EEAC 79370 CELLES SUR BELLE	45 793,45 €		45 793,45 €
13	COUVERTURE PHOTOVOLTAIQUE	ALLEZ et Cie 17300 ROCHEFORT	83 811,48 €	1 430,00 €	85 241,48 €
TOTAL EUROS H.T.			723 328,09	24 524,47 €	747 852,56 €

Option n°5 : Construction des cases de stockage des matériaux

Variante n°8 : Remplacement du panneau sandwich de 30mm en base par un de 80mm

Option n°10 : Contrat de nettoyage et de maintenance des panneaux photovoltaïques

Le conseil municipal à l'unanimité ATTRIBUE les lots comme indiqués ci-dessus pour un montant total de 747 852.56 € HT (Offre de base : 723 328.09 € HT – Options/variantes : 24 524.47 € HT).

BUDGET REGIE PHOTOVOLTAIQUE FORS – STATUTS – RETRAIT DELIBERATION DU 24/03/2022

Suite à la décision du Conseil du 24/03/2022 d'approuver les statuts proposés pour la régie photovoltaïque FORS, il s'avère que le document validé correspond à des statuts pour une régie à autonomie morale et financière, ce qui ne correspondant pas au choix initial de gestion de la régie.

Sur proposition de M. le Maire le conseil à l'unanimité décide de retirer la délibération prise le 24/03/2022.

BUDGET REGIE PHOTOVOLTAIQUE FORS – STATUT

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit du futur bâtiment des services techniques, sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le Conseil Municipal APPROUVE les statuts présentés relatifs à la régie photovoltaïque FORS, régie ayant la simple autonomie financière.

REGION NOUVELLE AQUITAINE – APPEL A PROJET « NATURE ET TRANSITIONS »

Mme Emilie YONNET-THORIN, rapporteuse de la commission EEDD rappelle que suite à la décision du Conseil Municipal de répondre l'appel à projet « nature et transitions » le pré-projet présenté à été sélectionné et nous devons revoir notre dossier pour déposer le dossier définitif pour le 15/04/2022.

Pour ce faire elle présente un nouveau dossier qui s'articule autour des items suivants :

Renforcer la préservation des 2 cœurs bocagers humides de la commune, déjà partiellement protégés et gérés par la commune par son étude et valorisation ; → Préserver et restaurer la biodiversité.

Poursuivre et renforcer l'action forte menée sur les plantations en plaine, sur les terrains communaux, via des haies, compatibles avec les préservations des oiseaux de plaine et leur milieu de vie ; → Préserver et renforcer les capacités de séquestration du Carbone en choisissant des espèces résistantes au réchauffement climatique et ainsi préserver les milieux de vie et la biodiversité diurne et nocturne.

Accentuer les capacités d'accueil pour la biodiversité sur les espaces verts municipaux (vergers et vergers dispersés) et privés (jardins particuliers, proximité de l'école) → Nature en ville

Restaurer et faire connaître des variétés de fruitier anciens

Développer des actions pédagogiques et participatives complémentaires à ces actions

Elle indique que le coût total du projet s'élèverait à la somme de 87 153 € et pourrait être subventionné à hauteur de 60 282 € par la région Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet présenté et autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

Fait à FORS, le 06 avril 2022.

M. Alain CANTEAU,
MAIRE DE FORS.

